

LA BONTE ENVERS LES PARENTS

ECRIT PAR
SHEIKH ^CABDULAZIZ AS-SADHAN

TRADUIT PAR
^CABDULLAH AL-FARANSY

REVU ET CORRIGE PAR
L'EQUIPE ISLAMHOUSE

Publié par
LE BUREAU DE PRÊCHE DE RABWAH (RIYADH)

www.ISLAMHOUSE.com

L'islam à la portée de tous !

1ère édition, 2012/1433

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte. Les opinions du livre sont celles de leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles du site ou du traducteur.

Pour toutes questions, suggestions ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 - Riyadh 11457

Kingdom of Saudia Arabia

Tel : +966 (0)1-4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)1-4970126

Site internet en français :

www.islamhouse.com

www.ISLAMHOUSE.com

L'islam à la portée de tous !

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**AU NOM D'ALLAH, L'INFINIMENT
MISERICORDIEUX, LE TRES
MISERICORDIEUX**

INTRODUCTION DE SON EMINENCE

LE MUFTI D'ARABIE SAOUDITE

La louange est à Allah seul, et que la paix et les bénédictions soient sur le dernier des prophètes.

Nous avons bien pris connaissance du livre « *La bonté envers les parents* » du noble Sheikh ^cAbdulazîz ibn Muḥammad As-Sadhân - qu'Allah lui accorde la réussite - et l'avons trouvé, en dépit de sa petite taille, rempli de science solide, d'orientation et de conseils qui encouragent à la bonté envers les parents (piété filiale) et qui clarifient ses différentes formes.

L'auteur y a facilité l'accès [à sa mise en pratique] grâce à la mention des moyens qui permettent d'y parvenir. Il a également abordé la désobéissance aux parents et en a décrit les conséquences malheureuses. Il a par ailleurs mentionné différentes formes de désobéissance et leur mauvaise fin dans cette vie d'ici bas - en illustrant par des exemples vécus - sans parler de

celle de l'au-delà qui est autrement plus fatale. Et nous demandons à Allah la rémission de nos péchés et le salut.

Il n'y a pas de doute que ceci représente un gros investissement, une œuvre pieuse, ainsi qu'une contribution à un sujet dans lequel le conseil mutuel est indispensable, et dont tout le monde a besoin : petit, grand, homme ou femme.

Qu'Allah soit loué pour avoir inspiré le Sheikh ^cAbdulazîz d'écrire à propos de ce sujet et lui a permis de le présenter sous cette forme.

Enfin, je demande à Allah qu'Il lui accorde la justesse dans ses paroles, dans ses actes, qu'Il dirige bien ses pas, qu'Il le fasse tirer profit de cet effort ainsi que des autres efforts et qu'Il le lui mette de côté pour le jour de Sa rencontre.

Et que la prière, le salut et la bénédiction soient sur notre prophète Muḥammad, ainsi que sur sa famille et sur tous ses compagnons.

^cAbdulazîz ibn ^cAbdillah Âli Ash-Sheikh,
Mufti Général du Royaume d'Arabie Saoudite.



INTRODUCTION DE L'AUTEUR

Au nom d'Allah, L'infiniment Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

La louange est à Allah le Seigneur des mondes, et que la bénédiction et le salut soient sur le messager d'Allah, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ses alliés. Ô Allah, rien n'est facile si ce n'est-ce que Tu as rendu facile, et Tu es certes Celui qui facilite les difficultés quand Tu le veux.

Ô Allah, nous cherchons refuge auprès de Toi contre une science qui n'est pas utile, contre un cœur qui ne s'humilie pas, contre un œil qui ne pleure pas et contre une âme qui ne se contente pas.

Ô Allah, guide-nous vers les meilleurs caractères, car nul n'y guide en dehors de Toi, et éloigne de nous les mauvais, car nul ne [peut] nous en éloigner en dehors de Toi.

Ô Allah, bénis nous dans nos œuvres, nos vies, nos descendances et dans toutes nos affaires.

Voici une série de conseils et de directives qui concernent le droit des parents.

Et la louange est à Allah par le biais duquel les bonnes œuvres s'accomplissent.

‘**Abdulazîz As-Sadhân,**
Le 23/07/1425 de l’Hégire.



QUELQUES LEÇONS SUR LA BONTÉ ENVERS LES PARENTS

Ô vous les enfants...Allah a établi l'humanité en nations et en peuples afin qu'ils s'entre-connaissent. Et cette connaissance se renforce ou s'affaiblit en fonction du lien qui les unit. Aussi, les liens qui unissent les gens sont nombreux et variés : l'Islam est le lien général mais l'on trouve également d'autres liens de nature plus spécifique, comme les liens de famille, de mariage, de voisinage, d'amitié ...

Ô vous les enfants...Etant donné que les gens se différencient les uns les autres dans leurs droits en fonction de la force des attaches [qui les lient] et de leur proximité ou leur éloignement, l'Islam a établi des règles, des droits et des devoirs en fonction de ces liens et de leur nature.

Ainsi, il a ordonné de maintenir le lien de parenté de manière perpétuelle et a mis en garde contre le fait de le rompre. De même, il a instauré le lien de voisinage qui implique que le voisin soit

traité avec respect et non pas de manière outrageuse, et qu'on soit bienfaisant à son égard sans lui nuire, et qu'on doit lui accorder la préséance sur les autres.

Ô vous les enfants... Il existe, parmi les liens les plus importants entre les hommes, un lien que l'islam a mentionné de manière particulièrement prononcée, en allant même jusqu'à ordonner son maintien de manière bienfaisante dans les circonstances les plus difficiles, et a mis en garde contre le fait de porter atteinte à ses ayants-droits, ne serait-ce qu'avec la moindre petite parole. Ce lien est celui qui relie chacun d'entre nous à sa source, celle qu'Allah (ﷻ) a établie comme cause de notre existence. Ce lien est le lien qui unit l'enfant à sa mère et à son père : le lien de parenté, ô chers enfants !

Les parents occupent une place immense, et leur droit est vraiment d'une très grande importance :

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا ۗ إِمَّا يَبُلُغَنَّ عِنْدَكَ الْكِبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا آفٍ

وَلَا تَنْهَرُهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٣٣﴾ وَأَخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ
الذُّلِّ مِنَ الرَّحْمَةِ وَقُلْ رَبِّ ارْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا ﴿٣٤﴾

« Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère. Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : «Fi!» et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis : « ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit¹ ! » »

L'imam Ibn Kathîr (?) a dit au sujet de ce verset :

« Et pour cette raison, Il a fait suivre Son adoration par la bonté envers les parents, en disant :

« *N'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère* ».

De même qu'Il a dit dans un autre verset :

¹ Sourate « Le voyage nocturne », v. 23-24.

﴿ أَنْ أَشْكُرَ لِي وَلِوَالِدَيْكَ إِلَيَّ الْمَصِيرُ ﴿١٤﴾ ﴾

« Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination¹ ».

Et Sa parole : « ﴿ Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : «Fi!» ﴾ signifie : « Ne leur fais pas entendre une mauvaise parole, ne serait-ce qu'un soupir, qui est [pourtant] considéré comme un degré moindre de mauvaise parole ».

Sa parole : « *et ne les brusque pas* » signifie : « qu'il n'y ait pas d'acte ignoble venant de ta part à leur rencontre ».

«Atâ' Ibn Abî Rabâh a dit à propos de Sa parole : « *et ne les brusque pas* » qu'elle signifiait : « ne lève pas ta main sur eux ».

Tandis qu'Allah a interdit de proférer une parole ignoble ou de commettre un acte vil, Il a ordonné dans le même temps d'adresser des paroles respectueuses et d'agir avec bonté. Il a dit : « *mais adresse-leur des paroles respectueuses* ». C'est-à-dire : « douces, bonnes et gracieuses, avec politesse, respect et considération ».

¹ Sourate « Luqmân », v. 14.

Sa parole : ﴿ *Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité* 〉 signifie : « sois humble envers eux par tes actes ».

Et Sa parole : ﴿ *et dis : «ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit* 〉 signifie : « durant leur vieillesse et au moment de leur mort » - fin de citation d'Ibn Kathîr (?).

Ô vous les enfants... Allah a longuement évoqué le cas des parents et a rendu la bienfaisance à leur égard obligatoire, du fait de leur mérite et de l'immense service qu'ils ont rendu à leur enfant.

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ *يَسْأَلُونَكَ مَاذَا يُنْفِقُونَ ۗ قُلْ مَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ خَيْرٍ فَلِلْوَالِدَيْنِ
وَالْأَقْرَبِينَ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسْكِينِ وَأَبْنِ السَّبِيلِ ۗ وَمَا تَفْعَلُوا
مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ ﴿٣١٥﴾* 〉

« *Ils t'interrogent : « Qu'est-ce qu'on doit dépenser ? » Dis : « Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres et les*

voyageurs indigents. Et tout ce que vous faites de bien, vraiment Allah le sait¹ ».

Et Il (ﷺ) a dit :

﴿ وَأَعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا^ط وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا
وَبِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسْكِينِ وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَىٰ
وَالْجَارِ الْأَجْنَبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ وَأَبْنِ السَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ
أَيْمَانُكُمْ^ط إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ مَنْ كَانَ مُخْتَالًا فَخُورًا ﴿٣٦﴾ ﴾

« Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant² »

Et Il (ﷺ) a dit :

﴿ قُلْ تَعَالَوْا أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبِّيَ عَلَيْنَا^ط أَلَّا نُشْرِكُ بِهِ
شَيْئًا^ط وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا^ط وَلَا تَقْتُلُوا أَوْلَادَكُمْ^ط مِمَّنْ إِمْلَاقِ

¹ Sourate « La vache », verset 215.

² Sourate « Les femmes », verset 36.

تَخُنْ نَزْرُقُكُمْ وَيَاَهُمْ وَلَا تَقْرَبُوا الْفَوَاحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا
 وَمَا بَطَّنَ ۗ وَلَا تَقْتُلُوا النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ
 ذَٰلِكُمْ وَصَّوْاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿١٥١﴾

« Dis : «Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a faite sacrée. Voilà ce qu'Allah vous a recommandé de faire ; peut-être comprendrez-vous¹ »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿ وَوَصَّيْنَا الْإِنْسَانَ بِوَالِدَيْهِ حَمَلَتْهُ أُمُّهُ وَهْنًا عَلَىٰ وَهْنٍ وَفِصْلَهُ
 فِي عَامَيْنِ أَنِ اشْكُرْ لِي وَلِوَالِدَيْكَ إِلَيَّ الْمَصِيرُ ﴿١٥١﴾

« Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine :

¹ Sourate « Les bestiaux », verset 151.

son sevrage a lieu à deux ans. « Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination¹ ».

Et Il (ﷻ) a dit :

« Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers ses père et mère : sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché; et sa gestation et sevrage durent trente mois; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : « ô Seigneur! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées. Et fais que ma postérité soit de moralité saine. Je me repens à Toi et je suis du nombre des soumis² ».

Ô vous les enfants... Parmi les preuves de la place primordiale qu'occupent les parents [en religion], on retrouve le fait que la bienfaisance et la douceur à leur égard soient obligatoires, furent-ils polythéistes. Toutefois, il ne faut pas leur obéir dans un acte de désobéissance.

¹ Sourate « Luqmân », v. 14-15.

² Sourate « Al-Ahqâf », verset 15.

Le Très-Haut (ﷻ) a dit à ce sujet :

﴿ وَوَصَّيْنَا الْإِنْسَانَ بِوَالِدَيْهِ حُسْنًا وَإِنْ جَاهَدَاكَ لِتُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا إِلَيَّ مَرْجِعُكُمْ فَأُنَبِّئُكُمْ
بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٨﴾ ﴾

« Et Nous avons enjoint à l'homme de bien traiter ses père et mère, et si ceux-ci te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucun savoir, alors ne leur obéis pas. Vers Moi est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez¹ ».

« Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers ses père et mère : sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché; et sa gestation et sevrage durent trente mois; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : « ô Seigneur! Inspire-moi pour que je rende grâce au bienfait dont Tu m'as comblé ainsi qu'à mes père et mère, et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées. Et fais que ma

¹ Sourate « L'araignée », verset 8.

postérité soit de moralité saine. Je me repens à Toi et je suis du nombre des soumis¹ ».

Ces deux nobles versets ainsi que d'autres font référence - textuellement ou de manière implicite - au droit des parents.

D'autre part, les hadiths de la Sunnah prophétique qui mentionnent la bonté envers les parents sont très nombreux. On retrouve à titre d'exemple :

1/ Le hadith rapporté par ^cAbdullah Ibn Mas^cûd (ﷺ) dans lequel il dit :

- « Je demandai au messager d'Allah (ﷺ) : « Quelles sont les œuvres les plus aimées par Allah le Très-Haut ? »

- Il répondit : « *L'accomplissement de la prière dans son temps* »

- Je dis : « Et ensuite ? »

- Il dit : « *La bonté envers les père et mère* »

- J'ajoutai : « Et ensuite ? »

- Il dit : « *Le combat dans le sentier d'Allah¹* » ».

¹ Sourate « Al-Ahqâf », verset 15.

2/ D'après Abû Hurayrah (رضي الله عنه), un homme vint auprès du messenger d'Allah (ﷺ) et lui dit :

- « Ô messenger d'Allah, quelle est la personne la plus en droit de recevoir ma bonne compagnie ? »

- Il dit : « *Ta mère* ».

- Il dit : « Et ensuite ? »

- Il (ﷺ) dit : « *Ta mère* ».

- Il dit : « Et ensuite ? »

- Il (ﷺ) dit : « *Ta mère* »

- Il dit : « Et ensuite ? »

- Il (ﷺ) dit enfin : « *Ton père²* ».

3) D'après Abû Hurayrah (رضي الله عنه) : « Le prophète (ﷺ) a dit :

- « *Qu'il soit humilié ! Qu'il soit humilié ! Qu'il soit humilié, celui dont les parents – ou l'un d'eux – atteignent la vieillesse et n'entre pas au Paradis³.* ».

¹ Hadith reconnu authentique à l'unanimité.

² Hadith reconnu authentique à l'unanimité.

³ Rapporté par Muslim

L'imam An-Nawawî a dit : « Sa parole « *Qu'il soit humilié* » a pour signification : « qu'il soit couvert de honte ». Son sens originel est « que son nez soit traîné dans la poussière », qui vient de l'arabe : « ar-righâm », qui est un mélange de terre et de sable ». Il a aussi dit que ce terme désignait toute chose pouvant atteindre le nez et lui être nuisible. Ce hadith contient un encouragement à la piété filiale et [démontre] la récompense énorme qui en découle. Sa signification est que d'être bon envers les père et mère lorsqu'ils sont âgés et faibles, d'être à leur service ou de subvenir à leurs besoins etc. est un moyen d'entrer au Paradis. Ainsi, quiconque faillit à ce devoir en sera privé et donc Allah l'humiliera ». Fin de la parole d'An-Nawawî (?).

4) D'après ^cAbdullah Ibn ^cAmr (ﷺ) :

« Un homme se rendit auprès du prophète (ﷺ) et lui dit :

- « Je te prête serment d'allégeance pour émigrer et combattre sur le sentier d'Allah en espérant la récompense d'Allah le Très-Haut ».

- Il (ﷺ) lui dit alors : « *L'un de tes parents est-il encore en vie ?* »

- Il dit : « Les deux ».

- Il (ﷺ) dit : « *Veux-tu la récompense auprès d'Allah le Très-Haut ?* »

- Il dit : « Oui ».

- Il (ﷺ) dit : « *Alors retourne auprès d'eux et porte leur bonne compagnie¹.* ».

Et dans une version rapportée par Abû Dâwûd :

- « Un homme dit : « Je suis venu te prêter serment d'allégeance pour émigrer [à tes côtés] et j'ai laissé mes parents derrière moi en pleurs ».

- Il (ﷺ) dit alors : « *Retourne auprès d'eux et fais-les rire comme tu les as fait pleurer* ».

Et dans une version communément rapportée par Muslim et Abû Dâwûd :

« Un homme se rendit auprès du prophète (ﷺ) et lui demanda la permission pour partir à la guerre, ce sur quoi il répondit :

- « *Est-ce que tes parents sont encore en vie ?* ».

¹ Hadith reconnu authentique à l'unanimité. Cette forme est celle de Muslim.

- Il dit : « Oui ».

- Il (ﷺ) dit alors : « C'est auprès d'eux que se trouve ton combat [NdT : c'est-à-dire dans le fait d'être bienfaisant à leur égard] ».

Ô vous les enfants... Etant donnée l'importance considérable des parents ainsi que leur rang élevé, les prophètes d'Allah (ﷺ) – que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur eux – comptaient parmi les gens les plus dévoués envers leurs parents. Ils leur vouaient l'obéissance s'ils étaient croyants, et faisaient preuve de pitié et les conseillaient s'ils étaient mécréants.

Et Allah (ﷻ) nous a informé de l'histoire de certains de ces élus en démontrant à quel point ils étaient les meilleurs des enfants et les plus obéissants envers leurs parents.

Ainsi était Noé (ﷺ) lorsqu'il demandait spécifiquement le pardon en faveur de ses parents. Comme Allah (ﷻ) nous en a informé :

﴿ رَبِّ اغْفِرْ لِي وَلِوَالِدَيَّ وَلِمَنْ دَخَلَ بَيْتِي مُؤْمِنًا وَلِلْمُؤْمِنِينَ
وَالْمُؤْمِنَاتِ وَلَا تَزِدِ الظَّالِمِينَ إِلَّا تَبَارًا ﴾

*« Seigneur ! Pardonne-moi, à mes père et mère
et à celui qui entre dans ma demeure croyant,
ainsi qu'aux croyants et croyantes¹. »*

Il en est ainsi au sujet de Jésus fils de Marie (ﷺ) comme Allah (ﷻ) nous en a informé lorsqu'Il a fait mention de sa piété filiale envers sa mère :

﴿ وَبِرًّا بِوَالِدَتِي وَلَمْ يَجْعَلْنِي جَبَّارًا شَقِيًّا ﴿٣٢﴾ ﴾

*« Et la bonté envers ma mère. Il ne m'a fait ni
violent ni malheureux². »*

Ibn Kathîr (?) a dit : « C'est-à-dire : « Il m'a ordonné d'être bon envers ma mère ». Il a mentionné cela après l'obéissance à Son Seigneur car Allah (ﷻ) fait souvent suivre l'ordre de Lui vouer l'adoration par celui de l'obéissance envers les parents » - fin de citation.

Et ce qui était vrai pour Jésus concernant sa bonté envers sa mère l'était également pour Yahyâ (ﷺ) vis-à-vis de ses deux parents :

﴿ وَبِرًّا بِوَالِدَيْهِ وَلَمْ يَكُنْ جَبَّارًا عَصِيًّا ﴿١٤﴾ ﴾

¹ Sourate « Noé », verset 28.

² Sourate « Marie », verset 32.

« Et bon envers ses père et mère; et ne fut ni violent ni désobéissant¹ ».

Ibn Kathîr (?) a dit : « Lorsque le Très-Haut a mentionné l'adoration [de Yahyâ] envers son Seigneur - et le fait qu'Il l'ait créé plein de miséricorde, de pureté et de piété - Il a fait suivre cela par la mention de son obéissance envers ses père et mère, son dévouement et son absence d'ingratitude à leur égard, que ce soit par l'action ou la parole, sans manquer aux ordres ou encore enfreindre les interdictions » - fin de citation.



Ô vous les enfants...Quant au cas du rapproché d'Allah (ﷻ) avec son père, de la prêche qu'il lui a faite et de l'amour qu'il lui a témoigné, il s'agit bien d'une affaire qui a atteint le sommet de la piété, de la compassion et la tendresse, bien que son père fut mécréant.

¹ Sourate « Marie », verset 14.

﴿وَأَذْكُرُ فِي الْكِتَابِ إِبْرَاهِيمَ إِنَّهُ كَانَ صِدِّيقًا نَبِيًّا ﴿٤١﴾ إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ يَا أَبَتِ لِمَ تَعْبُدُ مَا لَا يَسْمَعُ وَلَا يُبْصِرُ وَلَا يُغْنِي عَنْكَ شَيْئًا ﴿٤٢﴾ يَا أَبَتِ إِنِّي قَدْ جَاءَنِي مِنَ الْعِلْمِ مَا لَمْ يَأْتِكَ فَاتَّبِعْنِي أَهْدِكَ صِرَاطًا سَوِيًّا ﴿٤٣﴾ يَا أَبَتِ لَا تَعْبُدِ الشَّيْطَانَ إِنَّ الشَّيْطَانَ كَانَ لِلرَّحْمَنِ عَصِيًّا ﴿٤٤﴾ يَا أَبَتِ إِنِّي أَخَافُ أَنْ يَمَسَّكَ عَذَابٌ مِّنَ الرَّحْمَنِ فَتَكُونَ لِلشَّيْطَانِ وَلِيًّا ﴿٤٥﴾﴾

« Et mentionne dans le Livre Ibrâhîm. C'était un très véridique et un prophète. Lorsqu'il dit à son père : « ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien ? Ô mon père, il m'est venu de la science que tu n'as pas reçue; suis-moi, donc, je te guiderai sur une voie droite. Ô mon père, n'adore pas Satan, car Satan désobéit au Tout Miséricordieux. Ô mon père, je crains qu'un châtement venant du Tout Miséricordieux ne te touche et que tu ne deviennes un allié de Satan¹ » ».

Al-Qâdhî Abû As-Sa'ûd (?) a dit à propos de la conversation tenue par le rapproché [d'Allah] (ﷺ)

¹ Sourate « Marie », v.41-45.

à son père : « Il a adopté dans sa prêche la meilleure méthodologie et le plus droit des chemins. Il a argumenté avec lui de la plus merveilleuse des manières en faisant preuve d'un bon comportement et d'une belle moralité, afin que [son père] ne soit pris d'orgueil et d'obstination. Puis il l'a appelé à le suivre afin qu'il le guide vers la vérité manifeste – étant donné qu'il n'avait pas eu le privilège de recevoir de la science d'Allah ni d'avoir une juste vision des choses – en recherchant au début de son discours à gagner son cœur et à le toucher. C'est ainsi qu'il a dit : *« ô mon père, il m'est venu de la science que tu n'as pas reçue »*. Il n'a pas désigné son père en évoquant son ignorance excessive alors qu'il en était pourtant à son degré le plus extrême. Il ne s'est pas non plus décrit comme détenteur d'un savoir supérieur alors que cela était bel et bien le cas. Il s'est plutôt présenté à lui en manifestant sa mansuétude à son égard...»

En ce qui concerne notre prophète Muḥammad (ﷺ) alors cela est encore plus étonnant. Il était bienfaisant envers son oncle Abû Tâlib – qui était comme un père pour lui – et il (ﷺ) l'accompagnait partout. Il lui témoignait toute son affection en

l'invitant [à Allah] avec les meilleures paroles qui soient, et ce jusqu'aux derniers instants de sa vie. Ainsi, il (ﷺ) appelait Son oncle avec douceur en disant : « Ô mon oncle, dis « Il n'y a pas de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah », je témoignerai de cette parole en ta faveur auprès d'Allah ».

Et ceci est un des plus beaux exemples de la bonté du prophète (ﷺ) envers Son oncle.

Ô vous les enfants... Puisque le thème de la piété filiale compte parmi les plus importants, les savants l'ont fréquemment évoqué. Ces derniers ont composé des ouvrages qui traitent exclusivement de ce sujet, sans parler des livres qui traitent des vertus, des bonnes manières et du comportement et qui ne manquent pas de consacrer un chapitre, un sous-chapitre ou bien une partie sur les parents.

L'imam Ibn Al-Jawzî fait partie de ceux qui ont écrit à ce sujet. Il a par exemple cité dans son livre « *Al-Birr wa As-Silah* » l'énoncé suivant :

« Ensuite, j'ai remarqué que des jeunes de notre époque ne prêtaient pas attention à la piété filiale,

et ne la considéraient pas comme une observance impérative de la religion. Ils élèvent leurs voix contre leurs pères et leurs mères, comme s'ils ne considéraient pas le fait de leur obéir comme obligatoire. Ils rompent les liens de parenté qu'Allah a ordonnés de maintenir et sévèrement interdits de rompre dans le Coran. Il arrive même qu'ils ajoutent à cela de l'indifférence ou qu'ils coupent les relations ouvertement [en public]... »

Puis, il a commencé à énumérer les textes et les différents récits en ajoutant : « Et que celui qui est bon envers ses parents sache que quelque soit le niveau de bienfaisance qu'il atteint, il ne pourra jamais les remercier comme il se doit. D'après Zur'ah Ibn Ibrâhîm, un homme s'est rendu auprès de ^cUmar (ﷺ) et lui a dit :

- « J'ai une mère très âgée qui ne va pas faire ses besoins sans que mon dos soit courbé à son service, et je la lave également tout en détournant mon visage d'elle [par respect]. Me suis-je acquitté de mon devoir envers elle ? »

- Il dit : « Non ».

- Il dit : « Ne l'ai-je pas portée sur mon dos et ne me suis-je pas épuisé à son service?!

- ʿUmar a répondu : « Elle faisait cela en espérant te voir grandir et vivre; tandis que toi, tu le fais en attendant qu'elle s'en aille [NdT : c'est-à-dire qu'elle meure]! ».

Et un homme s'est rendu auprès de ʿAbdullah Ibn ʿUmar (ﷺ) et a dit :

- « J'ai porté ma mère sur mon dos depuis Khurâsân [NdR : région en actuelle Iran] jusqu'à [La Mecque] et j'ai accompli avec elle les rites [du pèlerinage], est-ce que tu penses que je l'ai rétribuée comme elle le mérite ? »

- Il dit : « Non, pas même pour une seule des contractions qu'elle a ressenties ! ... ».

Puis, l'auteur [Ibn Al-Jawzî] a dit après cela : « Se montrer bon envers eux consiste à leur obéir dans ce qu'ils ordonnent tant qu'il ne s'agit pas d'un interdit, à leur donner la préséance sur les actes surérogatoires, à éviter de commettre ce qu'ils ont interdit, à dépenser pour eux, à satisfaire leurs désirs, à s'investir pleinement lorsqu'on leur rend un service, à leur manifester de la politesse et de la considération sans lever sa voix [sur eux], sans les fixer du regard, sans les appeler par leur

prénom, en marchant derrière eux et en patientant lorsqu'une chose venant de leur part nous déplaît
» - fin de citation.

Nous te demandons, ô Allah, que Tu nous accordes la piété envers nos père et mère, morts ou vivants.

Ô Allah, fais de nous la joie de leurs yeux.

Ô Allah, soulage leurs poitrines, facilite leurs affaires, et reprend nos âmes ainsi que les leurs alors que Tu es satisfait de nous.

Ô vous les enfants... Les paroles évoquées dans les pages précédentes à propos de la piété filiale ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan. Beaucoup de textes religieux sont venus renforcer la place immense des parents ainsi que leur rang élevé. Quoi qu'il en soit, la bonté envers les parents est un acte pieux parmi les grandes œuvres de bien pour lesquelles sont entrés en compétition les vertueux. Aussi, les prophètes et les messagers d'Allah étaient à la tête de ces derniers, et Allah (ﷻ) a relaté le cas de certains d'entre eux en

décrivant leur compassion, leur immense bonté et leurs actes grandioses envers leurs parents.

La bonté envers les parents est la clé de tout bien et la porte fermée à tout mal. Il y a en cela une obéissance à Allah (ﷻ) de même qu'une obéissance à Son prophète (ﷺ).

Elle est également un investissement de la personne bienfaisante qui lui sera conservé et rendu par ses enfants. Celui-ci verra les fruits de sa bonté arriver à maturité dans sa propre descendance, ses yeux se réjouiront, sa poitrine sera épanouie et il regrettera même de ne pas avoir été meilleur envers ses parents, du fait de ce qu'il peut déjà constater et ressentir comme bonté de la part de ses enfants.

Ô toi l'enfant...Retrousse tes manches, précipite-toi vers tes parents, prête-leur une oreille attentive, abaisse pour eux l'aile de l'humilité et dis : « *Mon Seigneur, fais-leur miséricorde comme ils m'ont élevé lorsque j'étais petit* ».

Et sache - qu'Allah te garde - que quoique tu accomplisses ou accompliras comme œuvre, tu ne pourras jamais les rétribuer pleinement de leur

droit. Comment arriverais-tu à leur rembourser leur dette alors qu'ils ne font que la multiplier [chaque jour] de par leur invocation en ta faveur, la peur qu'ils éprouvent pour toi et l'amour qu'ils te témoignent ?!

Ô génération d'enfants... Il est clair que l'affaire des parents est d'une très grande importance. Comment en serait-il autrement alors que ces derniers préfèrent leur enfant à leur propre bien-être, et qu'ils se rendent malades pour sa maladie et s'attristent de sa tristesse, au point de ne pas pouvoir fermer l'œil tant que celui de leur enfant ne l'est pas complètement. Il ne faut pas oublier tout ce qu'ils prennent sur eux-mêmes, leur abnégation de soi dans leur maladie et le délaissement de ce qui les rend heureux, tout cela afin de remplir leur enfant de joie et de bien-être.

Un poète a dit :

« Ta mère a un droit si grand sur toi, si seulement tu savais.

Ce que tu considères comme beaucoup est si peu en comparaison.

*Et combien de nuits s'est elle plainte de ta lourdeur
[dans son ventre].*

Et son chagrin lui causait gémissement et soupir.

*Et lors de l'accouchement si seulement tu pouvais
imaginer quelle fut sa peine.*

De par ses tourments, le cœur pourrait chavirer.

*Et combien de tes immondices a-t-elle nettoyé de sa
main droite ?*

Et son giron n'était autre qu'un lit pour toi.

*De sa propre vie elle ferait le sacrifice pour t'éviter les
nuisances.*

Et de son sein [sort] une boisson qui t'est délicieuse.

*Et combien de fois fut elle prise par la faim et t'a
t'elle donné de ses provisions.*

*Par compassion et pitié alors que tu n'étais encore
que tout petit. »*

Et un autre a dit en décrivant les deux parents :

*« Ta dette envers eux t'a encerclé, tant ils t'ont fait
don de l'amour le plus pur,*

Ils n'ont vu en toi que de la chétiveté, ils s'affligeaient de ce dont tu te plaignais et cela leur était pénible,

A l'entente de tes cris, ils n'ont fait que verser leurs larmes avec chagrin et cela leur était pénible,

Ils ont espéré que tu puisses trouver la quiétude, en dépensant tout ce dont ils étaient capables.

Réjouis-toi si seulement tu as agis vertueusement envers eux, et si tu t'es acquitté d'une partie du droit qui est le leur.

Ô vous les enfants... En dépit de l'abondance des textes et des récits qui démontrent l'importance des parents ainsi que leur rang élevé, on trouve malgré tout des individus chez lesquels Satan a trouvé une route toute tracée vers leurs cœurs !

Comme est étonnant le cas des parents ! Et comme est étonnant le cas de leur enfant !

Comme est étonnant le cas de la mère dont le ventre contenait son enfant, et dont le sein l'abreuvait, qui se rend malade lorsque son enfant l'est, et qui se réjouit lorsqu'il se réjouit !

Et comme est étonnante l'affaire du père qui travaille dur de jour comme de nuit pour gagner sa subsistance et avoir un toit. Et lorsque ses enfants pleurent quand ils ont besoin de quelque chose, il ne trouve pas le repos et ne peut avoir l'esprit tranquille tant qu'il n'a pas satisfait à leur demande s'il en a les capacités.

Et gloire à Allah ! Comme est étonnant le cas des parents dans leur miséricorde et leur compassion. Ils sont tels une ombre pour leur enfant : ils se déplacent là où il va, et ils se posent là où il s'arrête.

Et ce qui est plus incroyable que tout cela réuni et dont l'on ne cesse de s'étonner : le déni de leur bel agissement, l'ingratitude à leur égard et le fait de se comporter avec eux de la plus dure et la pire des manières !!

Ô vous les enfants... Comme sont nombreuses les histoires d'impiété verbale ou physique [envers les parents] que les gens ont entendu, lu ou vu se dérouler sous leur yeux, et qui donnent des sueurs froides et fendent le cœur.

Une mère qui se fait humilier ! Un père qui se fait battre ! Et un autre qui se fait jeter dans une maison de retraite !

Nous demandons protection à Allah contre l'avilissement et l'ignominie dans cette vie et dans l'au-delà. Ô Allah mets-nous à l'abri du mal de nos âmes et de celui du diable, accorde-nous le remerciement de Ta grâce, fais que nous œuvrions selon ce qui Te satisfait et bonifie notre descendance.

Ô Allah fais de nous des gens de bien envers nos parents. Ô Allah fais de nous une cause de soulagement et de réjouissance.

Ô toi qui t'es montré ingrat envers tes parents ou envers l'un d'eux et qui leur a fait goûter l'amertume du tourment, ne vas-tu donc pas craindre Allah (ﷻ) ? Imagine que quelqu'un t'ait rendu un service sans que tu en aies besoin, ne vois-tu pas qu'il t'a accablé d'un bienfait dont tu te sentiras redevable, pour lequel tu le remercieras et pour lequel tu essaieras de lui rendre la pareille ?

Alors qu'en serait-il si tu étais dans le besoin le plus absolu de recevoir son service et qu'il te l'ait

rendu avec plaisir, n'aurait-il pas conquis ton cœur de par son bienfait sur toi et son aide, ne serait-ce que pour un seul bienfait ? Et il se peut qu'au fond de lui-même, il n'ait pas eu envie de t'aider, mais malgré cela, tu n'as pas d'autre choix que de reconnaître son bienfait sur toi et de le remercier chaleureusement.

Comme ton cas est surprenant, toi l'ingrat envers tes parents ! Pour un seul service, tu remercies matin et soir celui qui te l'a rendu, et pour une montagne de services venant de tes parents, tu renies et te montres ingrat !

Ô vous les enfants... Parmi les faits qui sont désagréables à entendre et durs à prononcer, on retrouve tout ce que l'on constate, entend ou lit à propos de ces indociles qui ont renié leurs parents et ont fait semblant de ne plus les connaître. Cela est d'autant plus abominable et détestable lorsque certains d'entre eux font partie de ceux qui accomplissent la prière du vendredi et celle en congrégation.

Aussi, toi qui accomplis ta prière ! Ne crains-tu pas Allah au sujet de tes parents ? N'as-tu pas réfléchi à leur cas ? Ta prière ne t'a-t-elle pas

détourné du mal que tu commets à leur rencontre? Leurs cheveux ont blanchi et leurs visages ont pali lorsqu'ils ont constaté ton déni de leur droit et ton ingratitude du bien qu'ils ont accompli.

Les parents déplorent la perte de leur bonheur, consolent leurs âmes et goûtent à une ingratitude bien plus amère encore que la coloquinte !

Qu'Allah soit bienfaisant envers vous dans votre consolation, ô vous les parents, et qu'Il augmente votre récompense face à l'immensité de votre calamité.

Et quant à toi ingrat que tu es, ton cas est remis à plus tard mais n'est pas oublié ! Et la roue tourne entre les gens.

Malheureux que tu es ! Dupé en réalité ! Tu dors tranquillement sur tes deux oreilles alors que tu as laissé tes parents affaiblis en train d'avaler à petites doses leurs tourments à cause de [ton] ingratitude. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre l'ignominie de cette vie et contre le châtement de l'au-delà.

Ô Allah, met nous à l'abri du mal de la passion et du diable, et donne nous la constance dans la droiture et le succès dans notre œuvre.



LES FORMES D'INGRATITUDE ENVERS LES PARENTS

LA PREMIÈRE FORME

Parmi les formes d'ingratitude envers les parents, on retrouve que certains enfants donnent priorité à leurs épouses par rapport à leurs parents. Ainsi, [l'un d'entre eux] obéira en priorité à sa femme et donnera préférence au bien-être de cette dernière au désavantage de celui de ses parents. Il arrive même qu'il provoque la colère de ceux-ci en cherchant à satisfaire son épouse. Et l'affaire peut prendre une tournure pire si l'épouse est faible d'esprit et aide le diable contre son mari.

Et comme il est fréquent d'entendre parler d'une mauvaise épouse qui a séparé une personne de ses parents ou de l'un d'entre eux. Dans la vie de tous les jours, ces personnes peuvent sortir avec leurs épouses, arpenter avec elles de nombreux sentiers et parcourir divers endroits pleins de joie et de bonheur sans éprouver la moindre lassitude ou ennui. Tandis que si leurs parents ou l'un

d'entre eux venaient à leur demander de satisfaire un de leurs besoins – qu'il s'agisse de voyager avec eux ou d'aller se divertir – ils ne cesseraient de changer d'avis et de se défilier, en prétextant toutes sortes d'excuses. Ce qui est encore plus terrible et amer est que certains détestent leur tenir compagnie et que cela leur pèse au fond d'eux-mêmes.

Mais ils auraient du, en premier lieu, donner préséance à leurs parents sur leurs épouses et leur offrir ce qui les aurait rempli de joie, sans toutefois porter préjudice à leur épouse.

Etre proche des parents est un acte de piété et s'en éloigner engendre la colère d'Allah. On sait aussi que la piété filiale est une cause indispensable pour obtenir la bénédiction dans toutes ses affaires : au niveau financier, de la santé physique ou de l'équilibre psychologique. Et combien de familles ont vu leur condition s'améliorer et ont reçu la bénédiction grâce à la bonté de leurs membres envers leurs pères et leurs mères ? Et combien se sont divisés et désunis à cause de l'ingratitude ?

Ô Allah, accorde nous la bonté envers nos pères et nos mères, et bénis-nous dans nos vies et nos enfants. Ô Allah, fais que nous remercions Ton bienfait. Ô Allah, apaise nos poitrines et facilite nos affaires.

LA DEUXIÈME FORME

La deuxième forme d'ingratitude [envers les parents] consiste à manifester de la mauvaise humeur [ou à froncer les sourcils] lorsqu'on les rencontre. Or ces mêmes enfants, lorsqu'ils rencontrent leurs amis, s'empressent de leur sourire et de leur manifester de la joie, et font tout ce qu'ils peuvent pour être les premiers à le faire. Et voilà que cette bonne mine disparaît totalement ou en grande partie lorsqu'ils rencontrent leurs parents ou l'un d'entre eux.

Le prophète (ﷺ) a dit : « *Que tu rencontres ton frère avec un visage radieux est une bonne action* ».

Et il (ﷺ) a également dit : « *Ton sourire envers ton frère est une aumône* ».

Et si le fait de sourire aux musulmans est une aumône, alors en faire de même avec les parents

est une aumône, un acte de piété et de bonté envers eux.

En outre, il est incompréhensible de voir que certains simulent et exagèrent leur sourire aux autres lorsqu'ils les rencontrent, alors que cela leur pèse lorsqu'il s'agit de leurs parents. Or ils auraient du s'appliquer à les rendre heureux par quelque moyen que ce soit. Et il est probable que le sourire et la bonne humeur soient parmi les facteurs les plus enclins à susciter la joie dans l'esprit des parents.

LA TROISIÈME FORME

La troisième forme d'ingratitude [envers les parents] consiste à élever la voix sur eux, ou à leur couper la parole en les réprimandant, ou à leur imposer un point de vue. Ceci indique bien qu'une personne qui se comporte ainsi est humiliée et délaissée [par Allah]. Et c'est auprès d'Allah que se trouve le refuge !

De fait, la grandeur d'esprit d'un individu et son intégrité l'empêchent et lui interdisent d'élever la voix sur quiconque se trouve en sa compagnie,

et à fortiori de les interrompre avant même qu'ils n'aient fini de parler.

Et de tels traits caractères – élever sa voix et couper la parole – sont blâmables et désapprouvés par toute personne raisonnable. Alors qu'en est-il lorsque ceux-ci sont dirigés envers les parents ?! Il n'y a pas de doute que l'affaire n'en est que plus abominable et atroce, et que cela ne fait qu'augmenter le péché et la transgression de leurs auteurs.

LA QUATRIÈME FORME

La quatrième forme d'ingratitude [envers les parents] consiste à les regarder de travers en les fixant de manière appuyée. Et une telle caractéristique est le reflet et l'incarnation même d'une rage bouillonnante au fond de soi. Et comme est étonnante la situation d'une telle personne ! La miséricorde a-t-elle été retirée de son cœur ?

Mujâhid a dit : « Celui qui fixe du regard ses parents n'a pas été bon envers eux ».

Et d'autre ont même dit : « Il n'est pas convenable pour l'enfant de repousser son père s'il le frappe ».

Qu'Allah soit glorifié et purifié d'un tel individu qui a retiré le vêtement de la pudeur de son visage et a mis de côté le droit de ses parents. De plus, ceux-ci ne se contentent pas d'une telle attitude, ils échangent le meilleur pour le moins bon en haussant le ton et en appuyant leur regard. Il est à craindre pour ce type d'individu que le châtiment de cette vie les atteigne avant celui de l'au-delà.

LA CINQUIÈME FORME

La cinquième forme d'ingratitude [envers les parents] consiste à « trainer les pieds » lorsqu'il s'agit d'assouvir leur besoins. Ce qui est réprimable dans cela est de voir le père ou la mère demander à leur enfant pour un besoin dont ils l'ont chargé [et de voir] qu'il cherche toutes sortes d'excuses puis remet à plus tard l'exécution de cet ordre...Et cela se répète continuellement jusqu'à ce qu'ils se lassent de lui demander son aide.

On trouve même que certains ingrats ne se contentent pas seulement de ne manifester aucun

égard pour l'accomplissement du besoin de leurs parents. Ceux-ci s'irritent même de ce qu'on leur impose. Ceci est d'autant plus observable lorsqu'ils ont d'autres frères et sœurs. L'un d'entre eux s'irrite de l'ordre que lui ont donné ses parents à l'exclusion de ses frères et il se peut même qu'il cherche à négocier avec eux en disant : « Pourquoi est-ce que tu n'as pas chargé mon frère untel de faire cela ? Et pourquoi est-ce que mon frère untel n'y va pas à ma place ? Et pourquoi est-ce que c'est toujours moi qui doit faire des allers-retours et pas eux ? »...ou d'autres paroles similaires que la religion et la noblesse de caractère n'autorisent nullement envers les parents.

Or à cause de cela, il se prive d'un très grand bien et commet un immense péché. Il aurait dû se montrer satisfait de ce dont ses parents l'ont chargé et se mettre à leur disposition en faisant don de soi, de son temps et de son argent pour les servir et prendre soin de leurs affaires. Et ceci est certes d'une meilleure et plus grande récompense.

LA SIXIÈME FORME

La sixième forme d'ingratitude consiste, lorsque le père ou la mère appelle son enfant de

vive voix ou au téléphone, à ne pas leur répondre, de manière délibérée. Or, se comporter de la sorte avec une personne quelconque est en soi considéré comme étant un acte honteux et ignoble. Qu'en est-il alors lorsqu'il s'agit des parents ? Qu'Allah nous en protège !

Certains juristes ont opté pour l'avis que même lorsqu'une personne accomplit une prière surrogatoire et que son père ou sa mère l'appelle, il doit lui répondre par respect et considération pour le rang des parents. La preuve de cela réside selon eux dans le hadith qui rapporte l'histoire de Jurayj, qui se trouve dans Sahîh de Muslim.

Et cet avis, bien qu'il soit rejeté par certains gens de science du fait qu'il est interdit de parler pendant la prière, a tout de même le mérite de clarifier l'importance de l'appel des parents à leur enfant.

LA SEPTIÈME FORME

La septième forme d'ingratitude consiste à insulter ses [propres] parents. Ceci est causé par le fait qu'une personne insulte les parents d'une

autre – ce qui fait partie des péchés majeurs – et qu'en conséquence, ce dernier insulte à son tour les parents de cet individu.

Ceci fait partie de l'impiété envers les parents car l'enfant qui a proféré des insultes a été une cause pour que ses propres parents se soient fait insulter et maudire. Comme l'a dit le prophète (ﷺ):

- « *Parmi les péchés majeurs, on compte le fait d'insulter ses parents* ».

- On lui dit alors : « Est-il possible qu'un homme insulte ses propres parents ?! »

- Il dit : « *Oui. Il insulte le père d'un homme, qui insulte son père [à son tour]. Ou bien il insulte sa mère et celui-ci insulte sa mère [à son tour]*¹ ».



¹ Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

Ô génération d'enfants... Le discours à propos des formes d'ingratitude envers les parents et leur énumération est particulièrement long, tant elles sont nombreuses et variées, qu'elles soient verbales, physiques ou bien les deux en même temps.

Pour résumer, on peut affirmer que tout ce qui peut causer du tort aux parents ou les rendre tristes est une sorte d'ingratitude [à leur rencontre] - à moins qu'ils n'ordonnent de désobéir à Allah (ﷻ). Et le péché qui en résulte pour son auteur est proportionnel au degré de nuisance et de préjudice qui est causé aux parents.

Ô génération d'enfants... Dû à l'immensité du crime que représente l'ingratitude envers les parents, beaucoup de textes sont venus mettre en garde contre l'issue d'une telle affaire. Par exemple, Al-Mughîrah Ibn Shu'bah (رضي الله عنه) a rapporté que « Le messager d'Allah (ﷺ) avait dit :

« Allah vous a certes interdit l'ingratitude envers vos mères¹ ».

¹ Rapporté par Al-Bukhârî.

Aussi, Abû Bakrah (رضي الله عنه) a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit à trois reprises :

- « *Ne vous informerais-je à propos des plus grands péchés ?* »

- Nous avons alors répondu : « Oui, ô messager d'Allah ».

- Il dit : « *Donner un associé à Allah, désobéir aux parents...¹* ».

Ibn 'Umar (رضي الله عنه) a dit : « Le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Il y a trois personnes qu'Allah ne regardera pas le jour du Jugement : celui qui désobéit à ses parents, celui qui s'adonne continuellement à la boisson, celui qui énumère ses bienfaits aux gens [...]²* » ».

Ô génération d'enfants... [Et dû à l'immensité du crime que représente l'ingratitude envers les parents], le châtiment réservé à celui qui leur désobéit ne se fait pas attendre ici-bas. En effet le

¹ Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

² Rapporté par An-Nassâ'î, Al-Bazzâr et Al-Hâkim, qui l'a considéré comme authentique. Al-Mundhirî a considéré sa chaîne de transmission comme bonne.

prophète (ﷺ) a dit : « Il n'y a pas de péché plus susceptible de faire qu'Allah (ﷻ) hâte le châtement de son auteur dans la vie d'ici-bas – en plus de ce qu'Il lui réserve dans l'au-delà – que la transgression et la rupture des liens de parenté¹ ».

Puisqu'il en est ainsi, [beaucoup de] gens ont pu constater cela d'eux-mêmes. Et certains individus désobéissants envers leurs parents ont ainsi su et ont été forcés d'admettre que dans la majeure partie des cas, cette calamité qui les avait atteints n'était autre qu'une rétribution de ce qu'ils avaient commis en bafouant le droit de leurs parents ou de l'un d'entre eux.

Un fils qui expulse son père ! Un autre qui frappe le sien ! Et un troisième qui le maltraite verbalement et physiquement ! Un quatrième qui élève la voix contre sa mère !

Or, tu seras traité de la même manière que tu te comportes avec autrui, et ton Seigneur n'est injuste envers personne.

Aussi, parmi les choses étonnantes qui ont été rapportées à propos de la punition de celui qui

¹ Rapporté par l'imam Aḥmad.

désobéit à ses parents, on retrouve ce qu'a mentionné Ibn Abî Ad-Dunyâ dans « *Kitâb al-Qubûr* » et qu'a repris Ibn Al-Qayyim dans « *Kitâb ar-Rûh* ».

Abû Qaz^cah le rapporte en ces termes : « Nous étions en train de passer par un point d'eau sur notre chemin vers Al-Baṣrâ [en Iraq] lorsque nous entendîmes le braiement d'un âne. Nous dîmes alors aux gens [qui s'y trouvaient] :

- « Qu'est-ce que ce braiement ? »

- Ils répondirent : « C'est le [bruit] d'un homme qui était parmi nous et qui, lorsque sa mère s'adressait à lui, lui répondait : « Braies ! » Plus tard, lorsque cet homme mourut, on entendit un braiement de sa tombe toutes les nuits¹ ».

Nous demandons protection à Allah contre l'avilissement et l'ignominie !

¹ Et Al-Mundhirî a mentionné cette histoire dans « *At-targhîb wa at-tarhîb* » dans des termes proches puis a dit : « Al-Aṣbahânî et d'autres que lui l'ont rapporté ». Et Al-Aṣbahânî a dit : « Abû Al-^cAbbâs le malentendant l'a rapporté et dicté [dans la ville de] Naysâbûr en présence de plusieurs savants ayant mémorisé beaucoup de hadiths et ils ne lui ont rien reproché.

Ainsi, vous, communauté d'enfants ... Ce qui précède n'est qu'un court extrait à propos des parents, du danger que représente le fait de leur désobéir, de l'immensité du crime de quiconque agit ainsi envers eux et du châtement qui est susceptible de s'abattre sur eux dans cette vie avant l'au-delà. Aussi, il existe un nombre abondant de textes tirés du Livre et de la Sunnah qui ordonnent de donner leur droit aux parents, et qui interdisent de ne pas leur accorder l'intérêt qu'ils méritent et de violer leur statut.

D'autre part, comme vu précédemment, beaucoup de textes sont venus pour montrer le mérite de la bonté envers les père et mère. Et toute cette multiplication de preuves sous leurs formes les plus diverses et variées, qui mettent soit en garde contre la désobéissance aux parents, ordonnent de bien les traiter, de maintenir les liens avec eux, ou qui mettent en évidence leur rang élevé démontrent clairement l'importance des parents.

Et comment en serait-il autrement alors que les prophètes d'Allah et Ses messagers – que la paix et les bénédictions soient sur eux – ainsi que les réformateurs et les bienfaisants étaient parmi les premiers à se préoccuper de leurs parents ?

Ô génération d'enfants... Les formes sous lesquelles se manifeste la piété filiale sont certes très nombreuses. De manière générale, il s'agit de leur obéir dans ce qui n'est pas un acte de rébellion envers Allah (ﷻ). Al-Hasan al Basrî a dit à ce propos : « La bonté envers les parents consiste à ce que tu obéisses dans tout ce qu'ils t'ordonnent tant qu'il ne s'agit pas d'un acte de désobéissance à Allah » - fin de citation.



QUELQUES FORMES DE BONTÉ

La piété filiale revêt de nombreuses formes :

- 1) Abaisser l'aile [de l'humilité] envers eux.
- 2) Leur embrasser la tête.
- 3) Faire des invocations en leur faveur.
- 4) Les évoquer en bien.
- 5) S'empresser à satisfaire leurs besoins.

Quant à la piété filiale après leur mort, elle présente de multiples facettes dont notamment : faire des invocations en leur faveur, régler leur dettes et maintenir de bonnes relations avec ceux dont ils aimaient la compagnie.

Et voici quatre situations dans lesquelles la piété filiale est exigée de manière encore plus marquée :

LE MARIAGE

Lorsque tu te maries ô fils, ô fille, c'est [précisément] là que la piété filiale doit s'intensifier. En effet, le départ du fils ou de la fille vers son foyer conjugal laisse un vide au domicile des parents et une tristesse dans leur cœur. Aussi, il incombe à vous, fils et filles, de multiplier vos invocations envers vos parents, de les appeler fréquemment, leur rendre visite souvent, et de ne pas rompre les liens avec eux.

LE VOYAGE

Lorsque l'un des deux parents part en voyage, la bonté envers celui qui est resté doit être multipliée. En effet, même si les parents s'accommodent bien de tenir la conversation à leurs enfants, leur discussion lorsqu'ils se tenaient compagnie mutuellement remplissait leur temps des leçons et enseignements de la vie. C'est donc pour cela que si l'un d'entre eux part en voyage, l'autre ressent un vide que la bonté de ses enfants envers lui et leurs assises prolongées à ses côtés combleront probablement en grande partie.

LA MALADIE

Lorsque l'un d'entre eux tombe malade, il convient de faire preuve de plus de bonté à son égard et de multiplier les invocations en sa faveur ainsi que les efforts pour le rendre heureux. Il faut aussi partager avec lui sa douleur et ne pas se montrer irrité du fait de rester avec lui à l'hôpital ou de lui rendre des visites à répétition.

LE DÉCÈS

Cette situation est la plus grave : lorsque l'un des deux parents décède, alors la bonté se dirige exclusivement vers celui des deux qui est resté en vie. L'enfant doit se soucier de susciter la joie dans son cœur, rester en sa compagnie, plus particulièrement lorsque des manifestations de tristesse se font ressentir. Il doit aussi s'empresse d'accomplir ou de prononcer des paroles susceptibles d'atténuer la peine du parent veuf.



QUELQUES FRUITS DE LA BONTÉ ENVERS LES PARENTS

Ô communauté de fils et de filles...

L'acte de bienfaisance accorde un bénéfice ici-bas à celui qui l'accomplit, et lui fait obtenir une récompense dans l'au-delà. La piété filiale fait partie des œuvres pour lesquelles les bénéfices les plus grandioses sont obtenus dans cette vie. Quant à l'au-delà, ce qui est auprès d'Allah est meilleur et plus durable encore.

Ô communauté de fils et de filles...

Je vais vous énumérer certains bénéfices que récolte celui qui se montre bienfaisant envers ses parents. Parmi ceux-ci :

- Le fait qu'il obéisse en cela à Allah.
- Le fait qu'il obéisse en cela au messager (ﷺ).
- Quiconque a été bon envers ses parents trouvera ses enfants bienfaisants envers lui.

- Cela permet d'obtenir la bénédiction dans la durée de vie et dans la subsistance.

- Cela permet que les invocations soient exaucées. Ce fut par exemple le cas dans le récit des trois compagnons sur lesquels la grotte s'est refermée.

- La réussite et le succès dans les affaires de sa vie.

Ô communauté d'enfants...

L'une des manifestations de la bénédiction engendrée par la bonté envers les parents se retrouve dans le fait qu'elle permet d'obtenir de nombreux bénéfices. Et même la réussite dans la religion réside en cela, que ce soit ici-bas ou dans l'au-delà. Aussi, de très nombreux textes rapportés ont fait état de bonnes annonces et de récompenses pour quiconque se montre bon envers ses parents.

Abû Hurayrah (رضي الله عنه) a dit : « Le messager d'Allah (ﷺ) a dit : *« Que quiconque souhaite qu'on élargisse pour lui sa subsistance et qu'on lui accorde une vie plus longue maintienne ses liens de parenté¹ »* ».

¹ Rapporté par Al-Bukhârî.

Et il a été rapporté dans « Sahîh Muslim » à propos de Uways Al-Qaranî qu'il était le meilleur de la génération des Tâbi'înes, ceci étant du en partie à la bonté qu'il manifestait envers sa mère¹.

Et dans le même ordre d'idée, on trouve ce qui a été rapporté dans les deux Sahîhs [Al-Bukhârî et Muslim] à propos des trois compagnons de la grotte. Dans ce récit, on voit bien comment la bonté de l'un d'entre eux envers ses parents a permis d'éloigner les calamités.

A la lecture des textes précédents ainsi que d'autres, une image claire des fruits de la piété filiale apparaît. Parmi les principaux d'entre eux :

- Elle est parmi les œuvres les plus aimées d'Allah (ﷻ).

¹ NdR : Uways Al-Qaranî a été désigné par le prophète (e) comme le meilleur des tâbi'înes (la génération qui a reçu la science des compagnons). En effet, celui-ci vivait au Yémen au temps du prophète. Il désirait se rendre à Médine pour venir le rencontrer mais il était occupé par la prise en charge de sa mère. Aussi, le prophète (e) avait conseillé à 'Umar ibn Al-Khattâb de demander à Uways qu'il invoque Allah en sa faveur si jamais il le rencontrait, ce qu'il fit.

- Elle suscite la bénédiction d'Allah envers les bienfaiteurs, qu'elle soit dans la subsistance ou la durée de vie.

- Elle permet d'avoir ses invocations exaucées.

- Elle permet d'éloigner les calamités.

- Son empreinte se reflète sur les enfants des personnes bienfaisantes, car leurs enfants les traiteront d'une aussi belle manière que celle avec laquelle ils auront traité leurs parents.

Tous ces exemples, ainsi que les manifestations évidentes des bénéfiques cités sont mentionnés dans des textes authentiques et explicites. C'est pourquoi nous demandons à Allah (ﷻ) qu'Il fasse de nous tous des individus ayant traité leurs parents avec bonté et dont les enfants en auront fait de même avec eux.

Ô Allah, conduis-nous vers les meilleurs caractères, nul n'y conduit en dehors de Toi. Et éloigne-nous des mauvais caractères, nul n'en éloigne en dehors de Toi.



LE COMPORTEMENT DES SAVANTS ÉRUDITS ENVERS LEURS PARENTS

Ô communauté d'enfants...

Etant donné que la bonté envers les parents est un acte pieux de très grande importance, acte pour lequel les serviteurs d'Allah parmi les prophètes, les messagers et les pieux ont concouru¹, il convient de mentionner à ce stade quelques éléments de description de la bonté des savants très versés dans la science envers leurs parents. Nous souhaitons que ceci soit un moyen de stimuler et de décupler la ferveur des jeunes gens vertueux en particulier, ou bien du grand public de manière plus générale.

Parmi cela, on relate au sujet de l'imam Abû Hanîfah que sa mère lui ordonnait de l'emmener aux cours de 'Umar Ibn Dharr afin qu'elle puisse

¹ Un aperçu de cela a certes déjà été évoqué dans un passage précédent.

l'interroger sur un sujet qui ne lui était pas clair, bien que son fils était l'imam de son époque. Malgré cela, Abû Yûsuf [son élève] rapporte : « J'ai vu Abû Hanîfah porter sa mère à dos d'âne jusqu'à l'assise de ʿUmar Ibn Dharr, car il lui était détestable de devoir rejeter sa demande ».

Et Al-Hasan Ibn Zyâd a dit : La mère d'Abû Hanîfah fit le vœu de faire quelque chose puis ne put l'accomplir. Elle demanda à Abû Hanîfah de lui délivrer un verdict religieux. C'est donc ce qu'il fit mais elle n'en fut point satisfaite et dit : « Je ne me satisfais que de l'avis de Zurʿah Al-Qâss ». Abû Hanîfah l'emmena auprès de Zurʿah. Ce dernier dit alors en s'adressant à la mère d'Abû Hanîfah : « Dois-je te délivrer un avis religieux alors que tu es en compagnie de l'érudit d'Al-Kûfah [en Iraq] ?! Abû Hanîfah dit alors : « Dis-lui ce qu'elle doit faire au sujet de ceci et cela ». C'est-ce qu'il fit et elle en fut satisfaite.

Par ailleurs, on retrouve le récit de Muḥammad Ibn Bishr Al-Aslamî qui a dit : « Il n'y avait personne de meilleur envers sa mère dans Al-Kûfah que Mansûr Ibn Al-Muʿtamir et Abû Hanîfah. Et Mansûr Ibn Al-Muʿtamir enlevait les poux de la tête de sa mère. »

Quant à Haywah Ibn Shurayh - qui comptait parmi les très grands savants - il avait l'habitude de prendre place dans son cercle d'enseignement afin d'instruire les gens. C'est alors que sa mère venait lui dire : « Lève-toi, ô Haywah et va donner le grain aux poules ! », sur quoi il se levait et délaissait l'enseignement.

Et Muhammad Ibn Al-Munkadir a dit : « Mon frère ^cUmar a passé la nuit en prière tandis que j'ai passé la mienne à masser le pied de ma mère. Et je ne considérais pas que sa nuit était meilleure que la mienne ».

Et Hajar Ibn Al-Adbar touchait le lit de sa mère avec sa main et s'y retournait dedans afin de s'assurer de son moelleux et de son confort, puis il y alitait [sa mère].

Et quant à l'imam Ibn ^cAsâkir, le grand Hâfidh, la référence de la région du Shâm en matière de hadith, on lui demanda quelle était la cause de son arrivée tardive dans la région d'Ispahan. Il dit alors : « Car ma mère ne m'en a pas donné l'autorisation ».

Quant à l'historien de l'Islam, l'imam Adh-Dhabî, il a dit en retraçant la vie d'un des imams [de la ville] d'Alexandrie: « Je brûlais d'envie de le

rencontrer et m'attristais de ne pas pouvoir le faire, mais mon père ne m'a pas donné la possibilité de voyager [pour aller le voir]».

Et il a dit en retraçant la vie d'un des imams de Baghdâd : « Je désirais ardemment me mettre en route pour aller à sa rencontre mais je ne m'y risquais pas par crainte de mon père, qui me l'avait interdit ».

Et à une occasion, un imam a voyagé puis a dit : « J'avais promis à mon père et lui avait juré que je ne me lancerais pas dans cette expédition plus de quatre mois, et [je suis donc rentré] par crainte de lui désobéir...»

Ô toi qui t'es montré bon à l'égard de tes parents et qui t'es dévoué pour eux avec compassion et respect, qu'Allah augmente ton profond attachement [envers eux] ! Attelle-toi à cela et sois-y constant, tu trouveras – de la part de ton Seigneur – de quoi réjouir tes yeux et libérer ta poitrine.

Ô toi qui a désobéi à tes parents ou à l'un d'eux, crains Allah (ﷻ) au plus profond de ton âme. Ne sais-tu donc pas que la désobéissance envers les parents est une charge qui te retombera dessus à coup sûr ?

Et qu'as-tu dans le cœur pour avoir laissé tes deux parents ou bien l'un d'entre eux verser des larmes de tristesse et d'accablement ?! N'as-tu pas su qu'à cause de cela, tu courrouces ton Seigneur et que tu commets du mal envers toi-même ? Aussi, crains Allah (ﷻ) et implore le pardon pour ton péché, rachète ta faute en t'empressant d'être bon à leur égard et en demandant leur pardon. Il se peut qu'Allah nous pardonne ainsi qu'à toi.

Ô Allah, met-nous à l'abri du mal de l'âme [incitatrice] et de la passion.

Ô Allah, fais-nous parmi ceux qui, lorsqu'ils entendent une parole, la suivent de la plus belle façon.

Ô Allah, accorde-nous la bonté envers nos parents, et fais que nos enfants soient bons envers nous.

Ô Allah, honore-nous d'un bienfait dans ce monde et d'un bienfait dans l'au-delà et préserve-nous du supplice du feu.



HISTOIRES RÉELLES DE BONTÉ ET DE DÉSOBÉISSANCE ENVERS LES PARENTS

Avant de conclure cet essai et ce conseil que je vous adresse – ô vous fils et filles – je tiens à vous faire part de deux histoires réelles que j’ai vues de mes propres yeux et au travers desquelles plusieurs choses se sont manifestées :

- Le bienfait d’Allah (ﷻ) : dans la récompense qu’Il attribue à quiconque s’est montré bienfaisant envers ses parents,

- Sa justice à l’encontre de celui qui s’est mal comporté à leur encontre.

Notre Seigneur déverse Ses bienfaits sur qui Il veut de par Sa grâce, et Il punit qui Il veut de part Sa justice, et Il n’est injuste envers personne.

La première histoire est un exemple de piété filiale et la seconde de désobéissance aux parents.

LA PREMIÈRE HISTOIRE

J'ai eu écho du cas d'un homme noble, de bonne famille et d'un haut rang qui était connu pour son adoration et sa vertu chez beaucoup de gens de science et de vertu et qui, lorsqu'il parvint au terme de sa vie, fut frappé par la maladie. Ses enfants le traitèrent avec bonté durant sa vie, mais l'un d'entre eux se démarquait particulièrement des autres au point où il lavait même les pieds de son père alors qu'il était cloué dans son lit d'hôpital, jusqu'à ce qu'Allah (ﷻ) reprenne son âme.

Plus tard, j'ai vu de mes propres yeux les enfants de ce fils bienfaisant qui lavait les pieds de son père. Je les ai vus se concurrencer entre eux pour le traiter avec bonté malgré le grand nombre de ses domestiques. J'ai même vu un de ses enfants lui mettre ses chaussures et l'aider à bien mettre sa Ghuṭrah et son 'Iqâl¹, tout ceci de bon cœur et avec joie.

¹ NdT : allusion à l'habit traditionnel des habitants du Golfe. Le morceau de tissu qui couvre la tête et les épaules est appelé « ghuṭrah » ou « shimâgh » tandis que le bracelet circulaire que l'on pose par-dessus pour le tenir est appelé « 'iqâl ».

Je dis alors à cet homme: « Réjouis toi ! Voici [la récompense du] bien que tu as fait à ton père. J'ai eu écho de ta bonté envers lui de mes propres oreilles et j'ai constaté la bonté de tes enfants à ton égard de mes propres yeux.

Et il louait beaucoup Allah, et Le remerciait abondamment.

LA SECONDE HISTOIRE

Elle concerne un cas de désobéissance aux parents. Une nuit, je me trouvais dans un des centres de la brigade religieuse qui ordonne le convenable et interdit le blâmable afin de leur rendre une visite. Durant celle-ci, des enfants du quartier vinrent voir le directeur afin de l'avertir qu'une femme était en train de crier dans la rue et que les gens se tenaient autour d'elle en cercle. C'est alors qu'une équipe sortit du centre de la brigade religieuse, et que son chef demanda à ce que je l'accompagne dans son véhicule privé. Je me dirigeai vers les lieux de la scène et j'aperçus alors des gens amassés autour d'une femme portant un nourrisson contre sa poitrine. Le chef de la brigade me demanda d'engager la conversation avec elle et je lui demandai ainsi ce qui se passait. Elle me

montra une maison se situant en face et où un enfant d'une quinzaine d'années environ se tenait assis. Puis elle dit : « Ceci est ma maison, et mon enfant m'en a expulsé en brandissant un couteau sur moi jusqu'à ce que je sorte ... » jusqu'à la fin de l'histoire.

L'élément à retenir de cette histoire est qu'un soldat qui se trouvait avec nous durant cette nuit m'a informé qu'il connaissait la mère de cette femme, et que celle-ci s'était plainte au commissariat de police à l'époque que cette femme avait expulsé la sienne de la maison !

Or, l'individu se fait traiter de la manière dont il traite les gens.



QUELQUES ERREURS DES PARENTS

Ô vous communauté de mères et de pères...

La bonté à votre égard est un droit qui vous est acquis et qu'Allah (ﷻ) et Son prophète (ﷺ) ont rendu obligatoire. Aussi, votre place est primordiale et votre rang sacré. La mention de votre droit est apparue dans de nombreux versets et hadiths. Néanmoins, il se peut que certaines mères et que certains pères soient à l'origine de la perte d'une partie du droit qui est le leur. Et il se peut même qu'ils obtiennent un péché en plus de cela à cause de certaines choses qu'ils accomplissent à l'encontre de leurs enfants, comme par exemple :

- Privilégier certains de leurs enfants par rapport à d'autres de manière injustifiée.
- Faire beaucoup d'invocations contre leurs enfants, allant parfois même jusqu'à l'insulte et à l'injure pour la moindre raison.

- Se mettre en colère et s'irriter lorsque leurs enfants leur demandent certaines choses dont ils ont besoin.

- Priver ses enfants de choses que les proches et les voisins donnent aux leurs, alors que celles-ci ne revêtent aucun interdit légal.

- Commettre des actes de désobéissance devant leurs enfants, voire même au grand jour aux yeux de tous.

- S'absenter constamment du foyer et négliger la situation des enfants et de sa famille.

- Se montrer avare et restreindre les dépenses pour les membres du foyer.

- Beaucoup critiquer, se moquer, être cynique et tourner en dérision les enfants avec des sobriquets outrageux.

Aussi, je recommande à ceux parmi les mères et les pères qui sont tombés dans de telles choses de craindre Allah (ﷻ) pour eux-mêmes et leurs enfants.

Car de tels comportements détruisent et ne construisent pas, ils créent le désordre et

n'arrangent pas, et conduisent à la perte. Vous serez privés, ô vous les parents, de la bonté et du respect qui vous sont dus et vous serez alors la cause du péché de vos enfants qui vous désobéiront.

Je demande à Allah que ces mères et ces pères obtiennent la réussite et que leur soit accordée la bonté de leurs enfants.

Et Il (ﷻ) est certes Celui qui entend et qui répond [aux invocations].



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DE SON EMINENCE LE MUFTI D'ARABIE SAOUDITE	- 4 -
INTRODUCTION DE L'AUTEUR.....	- 6 -
QUELQUES LEÇONS SUR LA BONTÉ ENVERS LES PARENTS... -	8 -
LES FORMES D'INGRATITUDE ENVERS LES PARENTS	- 39 -
QUELQUES FORMES DE BONTÉ.....	- 54 -
QUELQUES FRUITS DE LA BONTÉ ENVERS LES PARENTS.....	- 57 -
LE COMPORTEMENT DES SAVANTS ÉRUDITS ENVERS LEURS PARENTS.....	- 61 -
HISTOIRES RÉELLES DE BONTÉ ET DE DÉSOBÉISSANCE ENVERS LES PARENTS.....	- 66 -
QUELQUES ERREURS DES PARENTS.....	- 70 -
TABLE DES MATIÈRES.....	- 73 -

مَعَالِمُ فِي بَرِّ الْوَالِدَيْنِ

باللغة الفرنسية

بقلم الشيخ

عبد العزيز السدحان

-حفظه الله-

ترجمة : عبد الله أبو هريرة الفرنسي

مراجعة : قسم الترجمة الفرنسي لدار الإسلام

1434/2013

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

Islamic Propagation Office in Rabwah

P.O.Box 29465 RIYADH 11457 - TEL 4454900 - 4916065

FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com

<http://www.islamhouse.com>